



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Musees: Paris

Question écrite n° 36060

Texte de la question

M Jean Anciant attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation critique du museum d'histoire naturelle. Cet etablissement, heritier d'une prestigieuse tradition, est actuellement confronte a de graves problemes du fait de l'obsolescence de son organisation, qui, dans les faits, n'a pratiquement pas evolue depuis trois siecles. Ainsi, la structure des personnels souffre d'incoherence du fait de sa repartition en corps propres a l'etablissement, d'une part, et en corps nationaux, d'autre part, ce qui est a l'origine d'un blocage tout a fait dommageable. Il s'avere egalement que les nouveaux statuts du museum, etablis par le decret no 85-176 du 4 fevrier 1985, qui prevoient le regroupement des laboratoires en departements et redefinissent le reglement interieur, n'ont toujours pas ete approuves par le ministere, ce qui entraine la paralysie d'un organisme qui serait pourtant parfaitement en mesure de jouer un important role national et international. On peut particulierement s'inquieter des consequences de cette situation en ce qui concerne les differents programmes du museum et notamment la reouverture de sa galerie de zoologie, pour laquelle d'importants credits sont neanmoins prevus. C'est pourquoi il lui demande de lui preciser la date a laquelle il entend approuver les decrets du 4 fevrier 1985 et s'il envisage de mettre en place un statut des personnels du museum, en liaison avec celui des corps universitaires nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Anciant Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36060

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 424